



FUMEL

— VALLÉE DU LOT —

DECISION

ASSEMBLEES ET SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Affaire suivie par : Aurélie DEMAUX

N°D24SG174

OBJET : ADHÉSION À LA CONVENTION « SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE INFOGÉO47 » PROPOSÉE PAR TERRITOIRE D'ÉNERGIE 47

Vu les articles L. 2122-21 et L. 5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales qui chargent l'autorité territoriale d'exécuter les décisions de l'organe délibérant ;

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1^{er} Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la décision n°D2023-172-AGJ en date du 10 octobre 2023, relative à l'adhésion de Fumel Vallée du Lot à la Convention « Système d'Information Géographique InfoGéo47 » proposée par le CDG47 ;

Vu l'article 4.1.5 des statuts de Territoire d'Energie Lot-et-Garonne (TE47) en date du 18 octobre 2022, portant sur les activités connexes au titre des Système d'Information Géographiques (SIG) ;

Vu le Comité Syndical de TE47 en date du 1^{er} juillet 2024, portant création de la mission SIG (Infogéo47) à compter du 1^{er} janvier 2025, selon le même périmètre et une grille tarifaire identique ;

Vu le Conseil d'Administration du CDG47 en date du 03 juillet 2024, portant sur l'arrêt de la mission SIG (Infogéo47) au 31 décembre 2024 ;

Vu la convention cadre « Système d'Information Géographique InfoGéo47 » signée le 16 octobre 2023 avec le CDG47 ;

Considérant le transfert de la mission InfoGéo47 du Centre de Gestion de Lot-et-Garonne (CDG47) à Territoire d'Energie Lot-et-Garonne (TE47) au 1^{er} janvier 2025 ;

Considérant qu'il y a lieu de résilier la convention cadre « Système d'Information Géographique InfoGéo47 » avec le CDG 47 au 31 décembre 2024 ;

Considérant la convention cadre « Système d'Information Géographique InfoGéo47 » proposée par TE47 à compter du 1^{er} janvier 2025 ;

Considérant les besoins de Fumel Vallée du Lot d'un accompagnement numérique dans la gestion des données cartographiques ;

AR Prefecture

047-200068930-20241015-D24SG174-AR
Reçu le 17/10/2024
Publié le 17/10/2024

Le Président de Fumel Vallée du Lot
décide,

1°) – De résilier au 31 décembre 2024 la convention « Système d'Information Géographique » conclue avec le CDG 47 en date du 1^{er} janvier 2024 ;

2°) – D'adhérer à la nouvelle convention « Système d'Information Géographique » Pack InfoGéo47 EPCI « Service Complet » avec en complément, le « Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme » proposée par TE47 à compter du 1^{er} janvier 2025 ;

3°) – D'autoriser le paiement du montant de la cotisation annuelle correspondante, ainsi que le paiement des prestations complémentaires éventuellement sollicitées sur la base et les conditions tarifaires prévues en annexes ;

4°) – De préciser que les crédits correspondants seront ouverts au budget ;

5°) – De signer ou d'autoriser Monsieur le 1^{er} Vice-président à signer la convention jointe en annexe ainsi que tous documents s'y rapportant, notamment l'annexe n°4 définissant le choix du forfait.

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 15 octobre 2024



Le Président
Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 17 octobre 2024
Reçu en Sous-Préfecture le :
Publié ou Notifié le : 17 octobre 2024
